



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DU JOUEUR

PROCES-VERBAL n°18

Le mercredi 21 mai 2025 en télématicque

Présents : Mme GRESSANT Taly, Présidente ;
Mme EUGENE Isabelle, MM. FLEURY Dominique, ROUXELIN Denis, LEVASSEUR
Nicolas, M. ROUX René.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, le procès-verbal n°17 de la Commission, réunion du 24 mars 2025, publié le 27 mars 2025, est adopté.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut du Joueur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

DOSSIERS EXAMINÉS

Joueur Senior AUVRAY Gabriel, licence 1082128151.

Licencié à **ENT.S. ST AUBINAISE**, saison 2023/2024.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **REV.ST GERMAIN COURSEULLES**, le 02 août 2024.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,

Constatant l'inactivité en catégorie d'âge chez le club quitté,

Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation ».

Joueur U16 EHANNO Raphael, licence 2547749449.

Licencié à **F.C. LAURENTAIS BOULON**, saison 2023/2024.

Licence « mutation période normale » délivrée pour **BOURGUEBUS SOLIERS F.C.**, le 05 juillet 2024.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge ».

Joueuse U15 F GOMIS Marie Philomene, licence 9604146738.

Licenciée à **HAVRE CAUCRIAUVILLE S.**, saison 2024/2025.

Licence demandée pour **ENT.S. MUNICIPALE GONFREVILLE**, le 20 février 2025.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Pris connaissance des pièces au dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge ».

Joueur U16 JEANNE Louis, licence 2548114840.

Licencié à **F.C. LAURENTAIS BOULON**, saison 2023/2024.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **BOURGUEBUS SOLIERS F.C.**, le 08 octobre 2024.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge ».

Joueuse U19 F LARIVIERE Megane, licence 2547338108.

Licenciée à **J.S. ARNIERES**, saison 2023/2024.

Licence demandée pour **NFC NAVARRE F.C.**, le 18 avril 2025.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Pris connaissance des pièces au dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » affectée de la restriction de de l'article 152.4.

Joueuse U14 F LEJEUNE Morgane, licence 9602341031.

Licenciée à **C.S. DE GRAVENCHON**, saison 2023/2024.

Licence demandée pour **U.S. LILLEBONNAISE**, le 11 mars 2025.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Pris connaissance des pièces au dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » affectée de la restriction de de l'article 152.4.

Joueur Senior LOUET Alexandre, licence 2543531029.

Licencié à **F.C. ST JEAN DE DAYE**, saison 2024/2025.

Licence demandée pour **CA PONTOIS**, le 25 février 2025.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Pris connaissance des pièces au dossier,
Constatant l'inactivité en catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction de de l'article 152.4.

Joueuse Senior F PEYROCHE Jessica, licence 2547492058.

Licenciée à **ST ST SAUVEUR AIS**, saison 2024/2025.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **C.S. HONFLEUR**, le 21 mars 2025.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,
Constatant l'inactivité en catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction de de l'article 152.4.

Joueur U16 SALHI BIZET Ayoub, licence 2547457728.

Licencié à **F.C. LAURENTAIS BOULON**, saison 2023/2024.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **BOURGUEBUS SOLIERS F.C.**, le 16 septembre 2024.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge ».

Joueuse Senior F SENOUSI Lisa, licence 9602327506.

Licenciée à **ST ST SAUVEUR AIS**, saison 2024/2025.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **C.S. HONFLEUR**, le 02 décembre 2024.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,
Constatant l'inactivité en catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation ».

Joueur U14 VERGER Alexandre, licence 2548068548.

Licencié à **R.C. DE MUIDS VAUVRAY**, saison 2024/2025.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **UNION SPORTIVE DE LOUVIERS**, le 28 octobre 2024.

Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,
Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge ».

Joueur U15 ZIMOUENI Nathan, licence 9604925675.

Licencié à **R.C. DE MUIDS VAUVRAY**, saison 2024/2025.

Licence « mutation hors période » délivrée pour **UNION SPORTIVE DE LOUVIERS**, le 21 octobre 2024.

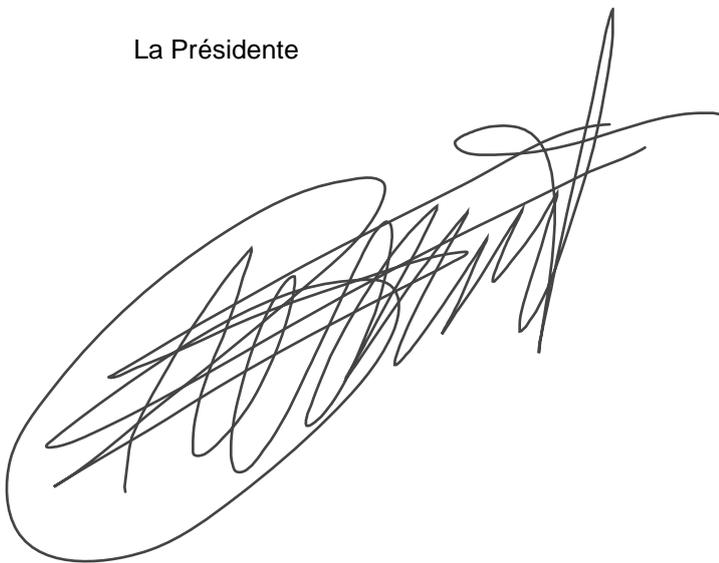
Demande du bénéfice des dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Reprenant le dossier,

Constatant l'absence d'équipe dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
Vu les dispositions de l'article 117 b) des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », affectée de la restriction
d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge ».

La Présidente

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.